



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA



INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉ

Référent ITI – Angèle PIETRI
Tél : 04.95.55.18.25
a.pietri@agglo-bastia.fr

PROCES-VERBAL CONSULTATION ECRITE DU COPIL

MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE VALIDATION DU REGLEMENT DE COPIL

Une consultation écrite a été engagée auprès des membres titulaires du COPIL ITI afin de procéder à la modification des documents de gouvernance.

En effet, il est nécessaire de prendre en compte le nouveau circuit de dépôt et d'instruction des dossiers, avec la mise en œuvre de l'instruction réglementaire par les services de la Collectivité Territoriale de Corse, en amont de la validation des dossiers par le COPIL. Aussi, afin d'alléger la gouvernance, les trois Comités Techniques (COTECH) feront place à un seul dont les membres varieront en fonction des thématiques abordées.

De plus, un règlement intérieur de COPIL et les critères de notation et sélection des dossiers, sont proposés.

Une consultation écrite, par message électronique, des membres titulaires du COPIL sur ces nouveaux documents de gouvernance a eu cours du 18 juillet au 8 août 2019. (mail transmis en annexe)

Membres consultés :

COLLECTIVITÉ	ÉLU TITULAIRE	ADRESSE MAIL
Communauté d'Agglomération de Bastia	Marie-Dominique GIAMARCHI	md.giamarchi@outlook.fr
BASTIA	Emmanuelle DE GENTILI	m2gentili@orange.fr
FURIANI	Céline SIMONI-PIACENTINI	piacentini@mairie-furiani.fr
SAN MARTINO DI LOTA	Marie-Hélène VALENTINI	corto-maltes2@wanadoo.fr
SANTA MARIA DI LOTA	Henri POYET	henripyet@orange.fr
VILLE DI PIETRABUGNO	Emma MUSSIER	emma.mussier@live.fr

A l'issue de la consultation écrite :

Les élus consultés n'ont pas formulé d'observations.

Décision :

Les documents de gouvernance suivants sont validés par le COPIL :

- Nouvelle gouvernance
- Membres composants les différentes instances de gouvernance
- Critères de sélection et notation des dossiers
- Règlement intérieur du COPIL ITI

Ils sont en annexe du présent procès-verbal.

Ils seront transmis à la Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de Gestion, afin de procéder à la modification des annexes de la convention de désignation de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en partenariat avec la ville de Bastia, en qualité d'Organisme Intermédiaire en charge d'un ITI.

Validation du PV :

BASTIA, le 14 AOUT 2019

Pour l'organisme intermédiaire,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Bastia

